

PROCES VERBAL DE SEANCE

30 MARS 2016 – 18H00

DOMAINE DE LA VERRERIE (Restaurant La Bergerie) – ROCBARON

Communes	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S	Communes	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S
<i>Brignoles</i>			<i>Méounes</i>	Mme LANGLET M. DROUHOT	
<i>Camps la source</i>			<i>Néoules</i>	M. GUIOL M. RYSER	
<i>La Celle:</i>	M. RIGAUD		<i>Rocbaron</i>	M. LAUMAILLER M. MANOUSSO	
<i>Châteauvert</i>	M. SARACIVA		<i>La Roquebrussanne</i>	M. BROUQUIER	
<i>Correns</i>	M. BREGLIANO		<i>Sainte Anastasie</i>	M. ROY Mme BOURGUET	
<i>Forcalqueiret</i>	M. SERRIERE		<i>Tourves</i>	M. ROUX M. ARVIN BEROD	
<i>Garéoult</i>	M. BONNET M. CUSIMANO		<i>Le Val</i>	M. CULINATI	M. NAL
<i>Mazaugues</i>	M. CASSINOTO		<i>Vins</i>	M. BOLAY M. GUILLARD	

Monsieur GUIX de CAMPS LA SOURCE est absent excusé.

En avant-propos, **Monsieur le Président** présente à l'assemblée les personnes qui ont été invitées à l'occasion de cette réunion, à savoir :

- **Monsieur Jean-Claude GOMEZ**, responsable du Centre des Finances Publiques de Brignoles,
- **Monsieur Dominique PLAT**, président de l'association brignolaise Vivre Ensemble En Provence (VEEP),
- **Madame Anne CHIGNAC**, gérante du Cabinet Green Concept Environnement, chargée de l'étude de faisabilité pour la création de la Ressourcerie.

Monsieur le Président laisse la parole à **Monsieur LAUMAILLER** qui souhaite la bienvenue aux élus, au nom de la commune de Rocbaron.

Monsieur le Président ouvre la séance et propose de désigner **Monsieur CASSINOTO** comme secrétaire de séance.

Il est ensuite proposé d'approuver le procès-verbal de la précédente assemblée, dont le point principal était le Débat d'Orientation Budgétaire 2016.

Une photo du broyeur à végétaux, récemment réceptionné sur le pôle valorisation à Tourves est projetée. **Monsieur le Président** en profite pour rappeler à l'assemblée l'utilité de cette acquisition dans la préparation des déchets verts qui sont envoyés à INOVA. Par ailleurs, pour l'année 2016, un cribleur doit également être acheté afin d'améliorer la qualité du broyat produit pour la Centrale Biomasse.

*Considérant ce qui précède,
le procès-verbal de la précédente assemblée du 02 février 2016,
est approuvé à l'unanimité*

1 FIXATION DES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES 2016 DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES MEMBRES :

Monsieur le Président rappelle que les participations financières qui vont être votées, font suite à deux réunions importantes qui ont eu lieu en début d'année :

- Le Débat d'Orientation Budgétaire, qui s'est tenu le 2 février 2016, a constitué **la première réunion**. Il a permis de donner un cadre aux services pour la construction du budget primitif 2016. Les grandes orientations présentées ont fait état d'une hausse des charges de personnel, très largement compensée par une baisse des dépenses de prestations liées à la collecte et au traitement des déchets.
- La réunion de présentation des fiches bilans 2015, qui a eu lieu le 26 février 2016, a constitué, quant à elle, **la seconde réunion** préparatoire. Cette dernière a permis de définir le coût du service par territoire communal pour 2016 ainsi que le besoin de financement attendu.

Finalement, les participations calculées sont en diminution de 8% pour les deux Communautés de Communes. Les principales actions ou situations ayant permis ces baisses sont les suivantes :

- Une TGAP plus favorable en ce qui concerne les 5 000 tonnes d'ordures ménagères incinérées dans l'Unité de Valorisation Energétique de l'Aire Toulonnaise (ZEPHIRE), avec un taux de 4,13 € par tonne.
- Une TGAP en baisse pour la part toujours enfouie au Balançon, passant de 32,13 € à 20,08 €.
- Une révision des prix de prestations en diminution de 1,5%.
- Une recette supplémentaire liée au conventionnement avec INOVA pour le traitement d'une partie des déchets verts broyés en provenance du pôle de valorisation à Tourves.

Monsieur le Président annonce le montant des participations arrêté à la somme de :

- **4 983 000,00 € pour la Communauté de Communes du Comté de Provence.**
- **3 452 000,00 € pour la Communauté de Communes du Val d'Issole.**

Par ailleurs, il précise que malgré cette baisse, le choix de maintenir (ou non) les taux de taxe voté en 2015, sera débattu lors des prochaines réunions des Communautés de Communes.

Monsieur le Président rappelle ensuite les principales évolutions financières qui ont permis de «construire» le budget primitif 2016, à savoir :

- Une progression des charges de personnels de 8% en raison :
 - ↪ D'une nécessaire organisation des services administratifs du SIVED qui a conduit à l'embauche d'un Responsable Administratif et Financier (sur le poste vacant de l'ancienne Directrice Générale des Services).
 - ↪ Du recrutement d'un Emploi Avenir pour suppléer les agents en vacances ou en maladie (avec un retour financier de l'Etat à hauteur de 80%).
 - ↪ De l'évolution des carrières des agents (glissement vieillissement technicité).
 - ↪ Des charges patronales (cotisations CNRACL et SOFCAP).
 - ↪ De la mise en place des titres restaurant.
- Une maîtrise des charges générales et financières (renégociation de certains contrats, pas de nouvel emprunt depuis 2014...),
- La prise en compte des recettes attendues, notamment grâce au retour financier lié à la convention avec INOVA. A noter que la vente des matériaux issus de la collecte sélective et des Espaces-triS, l'accès payant aux professionnels en Espaces-triS et la perception de la Redevance Spéciale dans certaines zones économiques permettent de produire 11% des recettes totales de fonctionnement.

Monsieur BONNET demande au Président à quelle période les Communautés de Communes voteront les taux de TEOM.

Monsieur le Président précise qu'ils seront nécessairement votés avant l'adoption du Budget Primitif 2016 et en tout état de cause d'ici les prochaines semaines. Par ailleurs, il rappelle que la CCCP a fait le choix du taux unique alors que la CCVI a opté pour des taux zonés. Enfin, il indique qu'avec la nouvelle Communauté d'Agglomération, il conviendra de définir les modalités de financement du service « Déchets Ménagers » à compter du 1^{er} janvier 2017, car chaque Communauté de Communes dispose actuellement d'une gestion différente (cf. tableau ci-dessous).

Communauté de Communes	Modalité de financement du service
Sainte-Baume Mont-Aurélien	Budget Général (pas d'instauration de TEOM)
Val d'Issole	TEOM – Taux zonés
Comté de Provence	TEOM – Taux unique

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- Approuve les éléments techniques et financiers présentés en séance,
- Décide de fixer les participations des Communautés de Communes à :
 - ↳ 4 983 000,00 € pour Comté de Provence
 - ↳ 3 452 000,00 € pour Val d'Issole

2 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 :

La maquette du budget primitif 2016 est projetée et **Monsieur le Président** en effectue une présentation.

a) Vue d'ensemble

Les sections s'équilibrent tant en dépenses qu'en recettes pour les montants suivants :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	9 457 000,00	9 457 000,00
Investissement	535 500,00	535 500,00
TOTAL DU BUDGET	9 992 500,00	9 992 500,00

b) Section de fonctionnement – Chapitres

Chaque chapitre fait apparaître les montants suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	BP 2015 (pour mémoire)	BP 2016 (proposition)
011	Charges à caractère général	8 114 166,00	7 421 684,69
012	Charges de personnel	1 326 787,00	1 453 815,31
65	Autres charges de gestion courante	53 000,00	43 000,00
Total dépenses de gestion courante		9 493 953,00	8 918 500,00
66	Charges financières	321 000,00	300 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues	244 223,83	0,00
Total dépenses réelles de fonctionnement		10 061 176,83	9 223 500,00
042	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>197 962,00</i>	<i>233 500,00</i>
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		197 962,00	233 500,00
TOTAL		10 259 138,83	9 457 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	BP 2015 (pour mémoire)	BP 2016 (proposition)
013	Atténuations de charges	50 000,00	30 000,00
70	Produits des services	206 000,00	182 000,00
73	Impôts et taxes	8 902 778,83	0,00
74	Dotations et participations	1 090 360,00	9 241 000,00
Total recettes de gestion courante		10 249 138,83	9 453 000,00
77	Produits exceptionnels	10 000,00	4 000,00
Total recettes réelles de fonctionnement		10 259 138,83	9 457 000,00
TOTAL		10 259 138,83	9 457 000,00

c) Section de fonctionnement – Détail des dépenses

Monsieur le Président propose à l'assemblée de prendre connaissance du détail des dépenses et l'invite à lui faire part de ses observations.

Monsieur ROUX remarque que certains articles sont en forte augmentation, à savoir :

- c/6135 – locations mobilières : 53 000,00 € en 2016 contre 20 000,00 € en 2015
- c/61551 – Entretien matériel roulant : 55 000,00 € en 2016 contre 25 000,00 € en 2015.

Monsieur le Président précise que pour le compte 6135, la hausse de crédits est due à la prise en compte de la location d'un cribleur afin d'améliorer la qualité du broyat qui doit être expédié à INOVA.

Cependant, même si ce matériel doit être fait l'objet d'un achat dans le courant de l'année, il est nécessaire de prévoir la dépense afférente en attendant.

Quant au compte 61551, l'augmentation correspond à la prise en considération du remplacement de certaines pièces d'usure du broyeur.

Par ailleurs, **Monsieur le Président** rajoute qu'il convient de regarder les montants par chapitre plutôt que par article car le vote du budget se fait au chapitre. Ainsi, pour le 011 (charges à caractère général), même si certains articles sont en hausse, ils sont finalement largement compensés par la baisse du compte 611 (contrats de prestations de services).

Concernant le compte 6574, les propositions de subventions à verser à certaines associations sont reconduites à l'identique par rapport à 2015, à savoir :

- ADAPEI – Le Mas de Caracol : 1 200,00 €
- HANDIBOU : 1 200,00 €
- Ligue contre le Cancer : 600,00 €

d) Section d'investissement – Chapitres

Monsieur le Président rappelle que le vote de cette section se fait par opération. Pour autant, la présentation par chapitre donne les montants suivants :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	BP 2015 (pour mémoire)	BP 2016 (proposition)
	Opérations d'équipement	292 006,00	94 000,00
Total dépenses d'équipement		292 006,00	94 000,00
16	Remboursement d'emprunts	424 456,00	441 500,00
Total dépenses financières		716 462,00	535 500,00
TOTAL		716 462,00	535 500,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	BP 2015 (pour mémoire)	BP 2016 (proposition)
13	Subventions d'investissement	118 500,00	262 000,00
Total recettes d'équipement		118 500,00	262 000,00
10	Dotations, Fonds divers Réserves	400 000,00	40 000,00
Total recettes réelles de fonctionnement		518 500,00	302 000,00
040	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>197 962,00</i>	<i>233 500,00</i>
Total recettes d'ordre d'investissement		197 962,00	233 500,00
TOTAL		716 462,00	535 500,00

Les restes à réaliser (RAR) de 2015 permettent de limiter les crédits à affecter aux différentes opérations d'équipement pour 2016. L'état des dépenses d'investissement, en prenant compte des RAR, est le suivant :

Opération	BP 2016 (proposition)	RAR 2015
17 - Travaux sur équipements	22 000,00	50 000,00
19 - Etudes ressourcerie	0,00	55 000,00
20 - Etude Redevance Incitative	0,00	0,00
21 - Equipement pour plateforme	10 000,00	300 550,00
22 - Acquisition terrains	0,00	10 000,00
40 - Acquisition installations et véhicules	0,00	200 000,00
50 - Matériel pour collecte	32 000,00	100 000,00
60 - Valorisation des déchets verts et boues	30 000,00	5 000,00
80 - Etude traitement des OM	0,00	50 000,00
90 - Création ressourcerie	0,00	560 000,00
TOTAL	94 000,00	1 330 550,00

Avant de passer au vote, **Monsieur le Président** rappelle que la version intégrale du BP 2016, contenant toutes les annexes réglementaires (état de la dette, des effectifs...) est consultable dans les locaux administratifs du SIVED.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- Approuve et vote le budget primitif 2016.
- Autorise Monsieur le Président à verser aux associations susmentionnées les montants de subventions correspondants, pour l'année 2016.

3 PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA CRÉATION D'UNE RESSOURCERIE :

Monsieur le Président laisse la parole à **Madame CHIGNAC** du Bureau d'Études GREEN CONCEPT ENVIRONNEMENT qui effectue une présentation des conclusions de son étude en plusieurs points :

A. Proposition d'organisation de la Ressourcerie

L'implantation pressentie de la Ressourcerie se ferait à proximité de l'Espace-triS de Brignoles. La gestion, quant à elle, serait une mise à disposition des locaux par le SIVED, pour une exploitation de la structure par une association.

Les différentes fonctions sont expliquées dans le tableau ci-après.

Fonction	Description	
Collecte	<ul style="list-style-type: none"> • Approvisionner la ressourcerie en objet et matériaux • Constituer une offre de service aux acteurs du territoire (professionnels, particuliers, collectivités) 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Collecte en Espaces-triS ↳ Collecte à domicile ↳ Apport volontaire à la ressourcerie
Valorisation	<ul style="list-style-type: none"> • Revaloriser des objets destinés à l'élimination • Prolonger la durée de vie 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Atelier de valorisation ↳ Atelier de démantèlement ↳ Atelier de relooking
Vente	<ul style="list-style-type: none"> • Ecouler les objets du réemploi en incitant à les réutiliser et en évitant de les détruire • Dégager une ressource économique durable • Mettre à disposition des objets pour un public défavorisé • Sensibiliser à une consommation éco-responsable 	
Sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les 4 fonctions du concept de ressourcerie : collecter, valoriser, revendre et sensibiliser • Communiquer par et sur son action environnementale • Promouvoir les comportements permettant de protéger l'environnement, de diminuer la production des déchets et la consommation d'énergie 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Communication sur la filière du réemploi ↳ Sensibilisation au quotidien, en milieu scolaire ↳ Participation à des événements

B. Coûts

Concernant les coûts associés, il convient de différencier les investissements liés à l'exploitation de la Ressourcerie de la construction. Dans les deux cas, le SIVED sera le financeur. Pour la partie exploitation, l'association qui gèrera la structure se financera grâce à la revente de ses objets mais aussi par les subventions de l'Etat (contrats aidés).

i. Investissement (hors bâtiments)

Acquisition d'un véhicule de collecte, de mobiliers (bureaux, établis...), petits matériels (outils, transpalette...) : 96 030,00 € HT.

ii. Exploitation

Nature	Description	Année 1	Année 2	Année 3
Dépenses	Charges générales et de personnels, impôts et taxes, traitement des rebuts...	269 865 € HT	341 278 € HT	380 869 € HT
Recettes	Ventes objets, subventions (Etat, autres établissements)	284 056 € HT	364 883 € HT	411 456 € HT
Résultat (Recettes – dépenses)		14 192 € HT	23 605 € HT	30 586 € HT

iii. Investissement lié à la création de la Ressourcerie

L'installation dans son ensemble nécessite 1 800 m² d'emprise au sol (hors bassin de rétention), répartis comme suit :

- 1 400 m² pour les ateliers, le magasin et les locaux administratifs (bureaux, sanitaires...),
- 200 m² de zones de stockages (déchargement, pré-tri...),
- 200 m² d'aménagements extérieurs (voirie, clôture...)

L'enveloppe financière est d'environ 1 400 000,00 € HT avec une possibilité de construction écologique (ossature bois, isolation écologique en ouate de cellulose, panneaux solaires...) qui permettrait plus de subventions mais un surcoût de 200 000,00 € HT environ.

C. Organisation sociale du projet

- Ateliers-chantiers d'insertion : dans le schéma proposé, une partie de l'activité de la ressourcerie serait exercée dans le cadre d'ateliers-chantiers d'insertion permanents, portés par l'association porteuse du projet. Les postes généralistes seraient complétés par des postes plus spécialisés, accessibles par un parcours d'insertion (chauffeurs, vendeurs, menuisiers...),
- Accompagnement social : compte-tenu des difficultés rencontrées par les personnes recrutées en atelier-chantier d'insertion, la mise en place d'un accompagnement social parallèlement à l'activité professionnelle exercée serait une nécessité,
- Formation professionnelle continue : elle est indispensable au parcours d'insertion vers l'emploi proposé dans la ressourcerie (formations techniques, d'aide au retour à l'emploi...).

D. Organisation juridique et fiscale

Pour permettre un portage associant plusieurs acteurs sur une activité nouvelle, il serait nécessaire de créer une nouvelle entité juridique dont la forme la plus adaptée serait l'Association. Vivre Ensemble En Provence (VEEP) pourrait fonder cette nouvelle association. Deux situations sont possibles :

- VEEP continue d'exister et porte une seconde association : «la Ressourcerie du SIVED» (intitulé exact à définir),
- VEEP disparaît et une seule entité existe : «la Ressourcerie du SIVED».

Pour mettre en œuvre les différents services liés à l'exploitation de la Ressourcerie, plusieurs schémas juridiques pourraient être envisagés entre l'Association et le SIVED :

- La Délégation de Service Public (DSP),
- Le Marché Public de prestations de services,
- La convention de subvention.

Pour conclure, **Madame CHIGNAC** précise que plusieurs éléments plaident aujourd'hui en faveur de la Ressourcerie :

- L'augmentation prévue de la TGAP sur les déchets enfouis.
- L'augmentation probable des coûts de collecte et traitement des déchets ménagers.

Monsieur le Président remercie **Madame CHIGNAC** pour sa présentation et indique que la version intégrale de cette présentation, contenant tous les tableaux détaillés est consultable dans les locaux administratifs du SIVED.

Avant d'ouvrir le débat, **Monsieur le Président** précise qu'il serait intéressant de mettre en avant le volet artistique par un espace dédié au sein de la Ressourcerie. Cela permettrait d'impliquer d'autres associations locales, compétentes dans ce domaine et entraînerait une valeur ajoutée non négligeable au projet.

Monsieur BROQUIER fait part de son retour d'expérience, suite à sa visite de la Ressourcerie de Saint-Maximin. Il indique que cette dernière est plutôt axée sur le réemploi que le côté artistique. Pour autant, l'installation fonctionne très bien et malgré les prix bas pratiqués, elle est en avance sur les objectifs financiers initiaux fixés par la Communauté de Communes Sainte-Baume Mont-Aurélien. Enfin, il explique être convaincu par le bienfondé de ce projet.

Monsieur FAISSOLLE précise que l'aspect communication à destination des enfants doit être pris en compte avec la création d'ateliers dédiés par exemple ou l'organisation de visites scolaires.

Monsieur PLAT, de Vivre Ensemble En Provence indique que l'association exploite actuellement une petite Ressourcerie située dans la zone des Consacs à Brignoles. Elle fonctionne avec trois personnes, aidées par des bénévoles et des Services Civiques. Il insiste sur l'importance de la création d'une telle structure sur le territoire car cela génère un lien important avec les entreprises de proximité. Par ailleurs, l'insertion professionnelle permet une mise en valeur des personnes travaillant au sein de la Ressourcerie. Enfin, il énumère les différents « concepts » qui pourraient être mis en œuvre comme par exemple :

- Un «repair-café» : les personnes apportent leurs objets cassés pour les faire réparer contre une faible contribution,
- Une «truchèze» : les objets utiles ponctuellement (appareil à raclette, perceuse...) peuvent se louer contre une faible contribution,
- Un «espace culture» : les prix des objets (livres, magazines...) ne sont pas fixés, chacun donne en fonction de ses ressources.

Monsieur ROUX trouve que la création de cette Ressourcerie risque de faire doublon avec celle de Saint-Maximin. Il préconise plutôt d'attendre 2017 et la mise en place de la nouvelle Communauté d'Agglomération (CA) pour envisager d'agrandir l'installation existante. L'investissement serait ainsi porté par la CA plutôt que par le SIVED.

Monsieur le Président précise que deux installations seront nécessaires sur le territoire de la future agglomération. En effet, les personnes vivant sur le secteur de Sainte-Baume Mont-Aurélien ne se déplaceront pas sur celui de Comté de Provence et vice-versa. Cependant, il indique que les services administratifs des deux structures (direction, comptabilité...) pourraient, quant à eux, faire l'objet d'un partage de compétences, voire de mutualisation pouvant entraîner des économies.

Monsieur DROUHOT signale que ce devrait être les Communautés de Communes actuelles (Comté de Provence et Val d'Issole) qui portent les investissements (études préalables, travaux...), et qu'elles devraient être consultées.

Monsieur BREGLIANO demande si l'activité «textile» de Vivre Ensemble En Provence fonctionne bien.

Monsieur PLAT répond par l'affirmative en précisant que leur magasin bénéficie d'un bon taux de fréquentation.

Madame CHIGNAC rajoute que les textiles récupérés doivent d'abord être «retouchés» pour être rendus plus attractifs, avant toute revente, d'où l'importance d'un vrai savoir-faire en la matière.

Monsieur BONNET demande à **Monsieur le Président** où en est la vente du terrain pressenti. **Monsieur le Président** répond que la commune de Brignoles a donné un avis favorable quant à l'emplacement de la Ressourcerie, à proximité de l'Espace-triS mais n'a pas encore fait d'offre chiffrée. Il souhaite cependant que cette proposition soit la plus juste possible et qu'elle tienne compte de l'historique du site (ancienne décharge municipale).

Monsieur CASSINOTO précise que l'étude de sol sera très importante car elle conditionnera les fondations des bâtiments à réaliser par la suite.

Au vu des différents échanges, **Monsieur le Président** conclut le débat en demandant à l'assemblée si elle accepte la poursuite du projet.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise Monsieur le Président à poursuivre les démarches nécessaires à la création d'une Ressourcerie sur le territoire du SIVED.

4 SUPPRESSION DE POSTES :

Monsieur le Président rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et qu'il appartient à ce dernier de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Président explique ensuite qu'il convient de supprimer deux postes de catégorie A, non pourvus, pour les raisons suivantes :

- Un poste d'Attaché à temps complet (service généraux), suite au recrutement d'un Ingénieur Principal pour occuper des fonctions similaires,
- Un poste d'Attaché Principal à temps complet (service généraux), suite au départ à la retraite de l'ancienne Directrice Générale des services.

Le Comité Technique, placé auprès du Centre du Gestion du Var a été saisi et a rendu un avis favorable à l'unanimité le 14 décembre 2015.

Monsieur le Président propose donc de modifier le tableau des effectifs comme suit :

SERVICES GÉNÉRAUX					
Emploi	Grade Associé	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Responsable Administratif et financier	Attaché	A	1	0	TC
Directeur Général des Services	Attaché Principal	A	1	0	TC

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- Valide la proposition de suppression de postes,
- Demande que le tableau des effectifs du SIVED soit ainsi modifié.

5 NON-AMORTISSEMENT DES CONSTRUCTIONS RÉALISÉS PAR LE SIVED :

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'en application des dispositions des articles L.2321-2, 27° et L.2321-3 du code général des collectivités territoriales, les dotations aux amortissements des immobilisations visées à l'article R.2321-1 du même code constituent des dépenses obligatoires, pour les communes ou les groupements de communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants et pour leurs établissements publics.

Par ailleurs, les durées d'amortissement des immobilisations sont fixées pour chaque bien ou catégorie de biens par l'assemblée délibérante, qui peut se référer à un barème fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités locales et du ministre chargé du budget.

L'instruction budgétaire et comptable M14, applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux, précise que "l'assemblée délibérante est libre de décider d'étendre l'amortissement budgétaire à d'autres catégories de biens". Dans ce cadre, elle peut décider de n'amortir qu'une partie des biens relevant d'une même catégorie.

Considérant ce qui précède, **Monsieur le Président** propose à l'assemblée de ne pas amortir "comptablement" les constructions et bâtiments ayant fait l'objet de travaux récents.

Monsieur GOMEZ, trésorier de Brignoles, précise que le choix d'amortir ou non un bien récemment construit dépend également de son "affectation". Par exemple, un bâtiment générant des recettes régulières (loyer) doit normalement être amorti.

Monsieur le Président rappelle que les installations du SIVED (Espaces-triS, Quai de transfert, Pôle valorisation) ne sont pas dans ce cas-là. Par ailleurs, étant donné le montant cumulé de toutes ces dernières constructions (plusieurs millions d'euros), la dotation aux amortissements deviendrait rapidement trop importante.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- Décide de ne pas amortir les constructions et bâtiments ayant fait l'objet de travaux récents.

6 CONVENTION-CADRE DE FORMATION AVEC LE CNFPT :

Monsieur le Président rappelle que les collectivités peuvent demander au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) d'organiser une formation particulière non prévue dans le catalogue de formation et que dans ce cas, une participation financière est définie par convention. Ainsi, l'objet de cette convention est de régler les relations financières entre le CNFPT et le SIVED pour l'organisation d'actions de formations qui ne sont pas prévues au programme de formation du CNFPT.

Le CNFPT a fixé les actions de formation qui pourront être mises en œuvre avec une participation financière des collectivités.

Les actions de formation " intra ", hors du programme CNFPT, nécessitent un travail de conception spécifique donnant lieu à la rédaction d'un cahier des charges. Ces actions et d'autres plus spécifiques sont reprises dans une convention, qu'il convient de signer pour l'année 2016.

Par ailleurs, **Monsieur le Président** précise que les actions de formation et les tarifs seront établis au regard d'un devis signé. Le paiement, quant à lui, s'effectuera au regard d'un titre de recette émis par le CNFPT, dès la fin de la formation, précisant les actions menées.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la signature de la convention-cadre de formation avec le CNFPT pour l'année 2016.

7 CONVENTION AVEC L'ÉCO-ORGANISME Eco-DDS :

Monsieur le Président informe l'assemblée que depuis 2013, un Éco-Organisme existe pour la gestion des déchets ménagers issus des produits chimiques (ou Déchets Diffus Spécifiques – DDS).

Cet Éco-Organisme, dénommé EcoDDS a pour mission d'organiser la collecte sélective des DDS des ménages et d'assurer leur traitement à l'échelle nationale. Ce processus doit pouvoir garantir le respect de la santé humaine et de l'environnement.

Les collectivités qui souhaitent contractualiser avec Eco-DDS bénéficient :

- de la prise en charge des DDS ménagers, déchets qui seront collectés, regroupés et traités par les prestataires de l'éco-organisme.
- D'un soutien financier concernant les équipements et infrastructures de collecte des DDS ménagers, ainsi que les actions de communication locale auprès du grand public.
- D'un soutien en nature concernant la formation des agents de déchèteries.

L'éco-organisme intervient donc de façon opérationnelle dans la collecte des DDS en déchèteries. Il prend en direct une grande partie de la gestion et des coûts des contrats des opérateurs.

Monsieur FAISSOLLE précise que la prise en charge de ces déchets coûte, chaque année, environ 100 000,00 € au SIVED. La signature d'une convention avec Eco-DDS permettrait de réaliser une économie d'environ 2/3 du montant dépensé. Le dernier tiers resterait tout de même à la charge du syndicat car certains déchets, comme ceux « assimilés professionnels » (gros conditionnement...) ne sont pas gérés par l'Eco-organisme. Ainsi, une gestion stricte des apports serait nécessaire pour éviter tout refus de collecte pouvant entraîner des surcoûts non négligeables. La Communauté de Communes Cœur du Var qui a déjà conventionné avec EcoDDS a fait un retour d'expérience au SIVED à ce sujet. Il sera donc nécessaire de prévoir un agent chargé du contrôle qualité des DDS lors de la mise en place de la REP.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la signature d'une convention avec l'Eco-Organisme Eco-DDS pour la prise en charge des Déchets Diffus Spécifiques des ménages.

DIVERS :

Monsieur le Président énumère les décisions prises dans le cadre de ses délégations :

OBJET DE LA DÉCISION	ATTRIBUTAIRE
Marché à bons de commande pour la réalisation et la livraison des travaux d'impression du SIVED.	IMPRIMERIE ZIMMERMANN Montant annuel minimum : 5 000,00 € HT Montant annuel maximum : 20 000,00 € HT

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 19h50.